



## LICENCIEMENT SUITE AT et RECLASSEMENT SUITE INAPTITUDE

Par **zefirella**, le **13/02/2013** à **10:56**

Bonjour, Je suis en accident du travail depuis 3 ans et j'ai une inaptitude à la reprise de mon poste. L'employeur ne peut me reclasser car aucun poste ne peut m'être attribué donc licenciement envisagé.

Après cette période d'un mois de recherche obligatoire de poste suite demande MEDECIN DU TRAVAIL comment le préavis de 2 mois (impossible d'être exécuté,) mon solde de congés payés "53,5 JOURS" et mon indemnisation pour AT avec à ce jour "9 ans et 6 mois" d'ancienneté. SALAIRE BRUT 1508 euros.

CODE APE/NAF 4777Z CONVENTION COLECTIVE DU COMMERCE E DETAIL DE L  
HORLOGERIE (bijouterie)

Merci

Par **pat76**, le **14/02/2013** à **17:27**

Bonjour

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Vous avez eu deux visites de reprise, espacées de 15 jours à la médecine du travail?

A quelle date a eu lieu la seconde visite?

Vous avez été déclaré inapte à votre poste et l'employeur vous a fait des propositions de reclassement par écrit avant d'engager une procédure de licenciement?

Vous avez reçu une lettre de convocation à un entretien préalable?